

(Suite des notes du tableau Séances : la question concernant Haïti)

^b Brésil, Canada, Colombie, Équateur, Espagne, Guatemala, Haïti, Mexique, Pérou et Uruguay.

^c Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Brésil, Canada, Colombie, Guatemala, Haïti, Japon, Mexique, Pérou et Uruguay.

^d Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Guatemala, Haïti, Jamaïque, Mexique, Pérou et Uruguay.

^e Angola, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis, France, Guatemala, Jordanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni, Tchad, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Asie

17. La situation en Afghanistan

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu neuf séances, adopté trois résolutions et publié deux déclarations de son président concernant la situation en Afghanistan.

Le Conseil a mis l'accent sur la transition politique, notamment les élections présidentielles et la formation du Gouvernement d'unité nationale, ainsi que sur le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes une fois que les effectifs des forces militaires internationales auraient été réduits. Il a examiné le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le processus électoral, la coordination de l'aide internationale, les bons offices, le processus de paix, la lutte contre le trafic de drogue, la promotion des droits de l'homme, la fourniture de l'aide humanitaire et le développement économique et social.

Le Conseil a salué les progrès accomplis par l'Afghanistan depuis la chute des Taliban en 2001 et condamné les actes de violence et de terrorisme que continuent de perpétrer les Taliban, Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes violents⁵⁵. En outre, il a souligné l'importance d'un processus politique global sans exclusive, dirigé et contrôlé par les Afghans⁵⁶ et

demandé à toutes les entités politiques de collaborer dans le respect de la Constitution afghane, avec pour but de renforcer la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan, afin d'assurer un avenir pacifique et prospère à l'ensemble de la population du pays⁵⁷.

Par ses résolutions 2145 (2014) et 2210 (2015), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)⁵⁸ pour une période d'un an à chaque fois. Conformément à la demande formulée par le Conseil dans sa résolution 2210 (2015), une commission tripartite, constituée de représentants du Gouvernement, de la communauté internationale des donateurs, de la MANUA et d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, a été créée pour procéder à un examen du rôle, de la structure et des activités de toutes les entités des Nations Unies en Afghanistan. La Commission tripartite a présenté son rapport final au Conseil en septembre 2015⁵⁹.

⁵⁵ Résolution 2189 (2014).

⁵⁶ Résolution 2210 (2015).

⁵⁷ S/PRST/2014/11.

⁵⁸ Pour plus d'informations sur le mandat de la MANUA, voir la section II (Missions politiques et missions de consolidation de la paix) de la dixième partie.

⁵⁹ S/2015/713, annexe.

Séances : la situation en Afghanistan

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées au titre de l'article 37	Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre-abstentions)
S/PV.7139 17 mars 2014	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité	Projet de résolution présenté par l'Australie (S/2014/184)	11 États Membres ^a	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^b	Résolution 2145 (2014) 15-0-0

**Première partie. Examen des questions relevant de la responsabilité
du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix
et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	internationales (S/2014/163)			(MANUA), Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies		
S/PV.7208 25 juin 2014	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2014/420)		11 États Membres ^c	Représentant spécial du Secrétaire général ^d , Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^e	S/PRST/2014/11 S/PRST/2014/12
S/PV.7267 18 septembre 2014	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2014/656)		12 États Membres ^f	Représentant spécial du Secrétaire général ^d , Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.7338 12 décembre 2014		Projet de résolution présenté par l'Australie (S/2014/883)	Afghanistan		Afghanistan	Résolution 2189 (2014) 15-0-0
S/PV.7347 18 décembre 2014	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2014/876)		13 États Membres ^g	Représentant spécial du Secrétaire général, Directeur exécutif de l'ONUDD, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil ^h , tous les invités	
S/PV.7403 16 mars 2015	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2015/151)	Projet de résolution présenté par l'Espagne (S/2015/178)	12 États Membres ⁱ	Représentant spécial du Secrétaire général, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, 11 invités (article 37 ^j), tous les invités (article 39)	Résolution 2210 (2015) 15-0-0

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2014-2015

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7467 22 juin 2015	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2015/422)		11 États Membres ^k	Représentant spécial du Secrétaire général, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.7526 17 septembre 2015	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2015/684) Lettre datée du 15 septembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/713)		12 États Membres ^l	Représentant spécial du Secrétaire général, Directeur exécutif de l'ONUSC, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.7591 21 décembre 2015	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2015/942)		13 États Membres ^m	Représentant spécial du Secrétaire général, Chargé d'affaires de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

^a Afghanistan, Allemagne, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Pakistan, Slovaquie, Suède et Turquie.

^b Le représentant de la Suède a pris la parole au nom des pays nordiques.

^c Afghanistan, Allemagne, Canada, Espagne, Inde, Italie, Japon, Kirghizistan, Lettonie, Pakistan et Turquie.

^d Le Représentant spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Kaboul.

^e Le représentant du Kirghizistan a pris la parole au nom des États membres de l' Organisation du Traité de sécurité collective.

^f Afghanistan, Allemagne, Canada, Espagne, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Pakistan, Pologne, Slovaquie et Turquie.

^g Afghanistan, Allemagne, Canada, Espagne, Finlande, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Pakistan, Slovaquie, Suède et Turquie.

^h Le Tchad (qui assurait la présidence du Conseil de sécurité) était représenté par son ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine.

ⁱ Afghanistan, Allemagne, Australie, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Pakistan, Slovaquie, Suède et Turquie.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau Séances : la situation en Afghanistan)

^j Le représentant du Canada n'a pas fait de déclaration.

^k Afghanistan, Allemagne, Australie, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, Pays-Bas, Suède et Turquie.

^l Afghanistan, Allemagne, Australie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Pakistan, Pays-Bas, Slovaquie, Suède et Turquie.

^m Afghanistan, Allemagne, Australie, Canada, Finlande, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Pakistan, Pays-Bas, Suède et Turquie.

18. La situation en République populaire démocratique de Corée

Au cours de la période considérée, le Conseil a tenu deux séances sur une nouvelle question. À sa 7353^e séance, le 22 décembre 2014, il a examiné la demande formulée par 10 de ses membres d'inscrire la question intitulée « La situation en République populaire démocratique de Corée » sur la liste des questions dont il est saisi⁶⁰. Il a adopté l'ordre du jour provisoire de cette séance lors d'un vote de procédure

et a par conséquent inscrit la question sur la liste. À sa 7575^e séance, le 10 décembre 2015, il a de nouveau adopté l'ordre du jour provisoire lors d'un vote de procédure et a examiné la question. Le vote n'a été unanime dans aucun de ces cas. Lors des séances, le Conseil a entendu des exposés des représentants du Département des affaires politiques, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

⁶⁰ [S/2014/872](#).

Séances : la situation en République populaire démocratique de Corée

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7353 22 décembre 2014	Lettre datée du 5 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, du Chili, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Jordanie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/872)	Rapport de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (S/2014/276 , annexe)		Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme	Tous les membres du Conseil, les deux Sous-secrétaires généraux	Adoption de l'ordre du jour 11-2-2 ^a